

Intégration en France : les mécomptes de Claude Guéant

Le flux de migrants reçus chaque année est l'un des plus faibles d'Europe

Depuis qu'il est ministre, Claude Guéant multiplie les déclarations. Dans un premier temps, il nous a expliqué comment les Français perçoivent l'immigration : incontrôlée, envahissante, étrangère à la laïcité. Désormais, il parle chiffres. La France délivre chaque année 200 000 titres de séjour, « l'équivalent de la ville de Rennes », un nombre qu'il est urgent de réduire de 20 000. L'intégration ? Elle est « en panne » car « il faut savoir que 24 % des étrangers non européens qui se trouvent en France sont des demandeurs d'emploi, presque trois fois plus que le taux national ». Or, ces affirmations ne tiennent pas la route.

Les spécialistes des migrations le savent, la mesure de l'intégration n'est pas statique, elle doit tenir compte de l'évolution des situations. Si le taux d'emploi des immigrés se rapproche avec le temps de celui des natifs, l'intégration est en marche. On peut mesurer sa progression selon la durée de séjour, on peut la suivre aussi d'une génération à l'autre. Au vu des études attentives à ce facteur, l'intégration des migrants progresse bel et bien en France, qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, de la langue ou des pratiques culturelles.

Se centrer sur les étrangers, comme le fait M. Guéant, c'est isoler la part la plus récente de l'immigration, celle qui n'a pas encore acquis la nationalité française. On creuse encore l'écart en se focalisant sur les non-Européens car, depuis que les courants espagnol et portugais se sont taris, la migration non européenne est plus récente en moyenne que l'euro-péenne. Or, elle se heurte à des interdits professionnels

François Héran

Démographe, président de l'Association européenne pour les études de population

dans nombre de métiers, sans parler des discriminations.

La comparaison brute que brandit M. Guéant comme une évidence est une mesure instantanée de l'intégration qui n'a guère de sens. Sur ce point, le récent rapport du Haut Conseil à l'intégration est bien plus avisé. Il rappelle que l'intégration est un processus qui demande du temps, de même que sa mesure. Plus généralement, les inégalités du simple au triple ne manquent pas en France, que ce soit entre sexes, générations, milieux sociaux ou types d'habitat... Pour mieux les combattre, il faut étudier sérieusement leur mécanisme : s'en prendre à la catégorie défavorisée ne suffit pas.

Autre argument du ministre : les 200 000 titres de séjour accordés en 2008 font autant de monde que la ville de Rennes. La ficelle est à la fois grosse et usée : lâcher dans le public des chiffres absolus là où il faut raisonner en proportions, puis loger ce chiffre sur un espace réduit pour suggérer le trop-plein, c'est un procédé qu'on interdit à des étudiants de première année. Personne ne prendrait au sérieux un spécialiste du vieillissement qui, au lieu de mesurer les rapports de dépendance entre générations, proclamerait que le nombre des personnes âgées s'accroît chaque année de l'équivalent de la ville

d'Amiens et qu'il y a urgence à réduire ce fardeau.

La France compte 65 millions d'habitants. Avec 200 000 immigrants par an, elles s'accroît de 0,31% (à condition de négliger les sorties). Or, réduire de 20 000 le nombre des entrées, c'est ramener le taux d'immigration de 0,31% à 0,28% (les démographes disent : de 3,1% à 2,8%). Même reconduite sur plusieurs années, une telle baisse est insignifiante à l'échelle du pays. L'expérience l'a montré : il ne suffit pas de lutter contre les abus pour tarir les entrées ; l'idée de disjoindre migration de travail et migration familiale pour les faire évoluer différemment a échoué, de même que la planification des besoins de main-d'œuvre par métier et par département. La politique de réduction ne servira qu'à renforcer l'arbitraire dans le traitement local des dossiers. Car ces 20 000 migrants de trop, où ira-t-on les chercher ?

Brandir des chiffres absolus pour impressionner le peuple, c'est occulter le fait que les flux de migrants reçus annuellement par la France restent des plus modérés en Europe. Notre solde migratoire (c'est-à-dire le surcroît d'habitants résultant du jeu des entrées et des sorties) a longtemps fluctué entre 1% et 1,5%, avant de se rapprocher de 2% dans les années 1990 : très loin des sommets atteints par l'Allemagne (environ 10%), à bonne distance des niveaux de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis (autour de 5%) et sans commune mesure avec les taux espagnols des années 2000 (plus de 15%, soit un solde dix fois plus intense qu'en France !). On a beau majorer les chiffres de l'Insee à coups d'hypothèses maxi-

malistes, le solde migratoire de la France (entrées moins sorties) n'atteint pas 3%, sauf à imaginer l'absence totale de sorties.

On cite parfois des pays où la crise financière a fini par crever la bulle migratoire, comme l'Espagne ou la Grande-Bretagne (objet du récent discours de David Cameron). Tel n'est pas le modèle suivi par la France. Elle n'a pas connu d'intrusion massive de migrants, mais une infusion durable, au point de diversifier les origines des Français au fil des générations. La France est de longue date un grand pays d'immigration (qui l'a jamais nié ?), sans être pour autant un pays d'immigration massive, car les flux observés depuis quinze ans,

« Notre problème n'est pas le volume des flux d'entrée, déjà fortement régulés, mais leur concentration géographique »

même corrigés à la hausse, ont toujours assuré une part minoritaire de notre croissance démographique, alors que cette part était majoritaire chez nos voisins.

Notre taux d'expatriation, en revanche, comme l'a montré l'OCDE, est un des plus faibles d'Europe. Notre problème n'est donc pas le volume des flux d'entrées, déjà fortement régulés, mais leur concentration géographique. A quand l'application de la loi SRU sur la répartition du logement social entre les communes ? A quand des outils favorisant la mixité sociale et le brassage des origines dans le logement ? A

quand le recentrage des efforts sur la seconde génération, tant par l'apprentissage des valeurs de la République que par la lutte contre les discriminations ?

Le phénomène migratoire est trop complexe pour se prêter à une vision unilatérale. Est-ce au ministre de l'intérieur de décider si l'économie française a besoin de migrants, en se fondant sur une comparaison bancale des taux de chômage ? Est-ce à lui de dire dans quelle mesure la recherche française aura le droit de s'internationaliser ? De se substituer aux affaires étrangères après l'échec flagrant de la sous-traitance des demandes de séjour aux régimes autoritaires du Sud ? De fixer la contribution des migrants transnationaux à nos échanges commerciaux ? De contourner les décisions de justice pour réduire l'exercice effectif du droit d'asile et du regroupement familial ? De limiter le libre choix du conjoint au mépris du droit international ? Il est contraire au bon sens qu'une réalité aussi diverse soit traitée par un ministre qui, à l'évidence, n'en a ni les moyens ni les compétences.

Focaliser notre politique migratoire sur la réduction des flux en imaginant que la France préserverait ainsi son identité, c'est pratiquer le déni de réalité et c'est conforter la bien-pensance, la vraie, celle qui s'enferme dans la suffisance et dans la peur de l'autre. On nous assure que M. Guéant se moque de sa propre image et tiendra sans faille le rôle ingrat qui lui est assigné. Mais qui s'intéresse à l'image de M. Guéant ? Seulement celle de la France. On ne la grandira pas en imposant à la majorité du pays une politique d'immigration destinée à rallier 15% ou 20% d'opinions qui rêvent encore d'une France sans immigrés. ■